

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Office français pour l'éducation à l'environnement en Europe - Adhésion de la Ville**

Madame Durnerin, au nom des commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'office français pour l'éducation à l'environnement en Europe (off FEEE) est l'association qui décerne aux communes et ports de plaisance qui mettent en place une politique économique et touristique durable, le "pavillon bleu".

Dans le cadre de l'opération "Dijon plage", la Municipalité a souhaité que la Ville soit candidate en vue de l'obtention de cet "écolabel", qui nécessite de répondre à quatre familles de critères : l'environnement général, la gestion de l'eau, la gestion des déchets et les actions de sensibilisation à l'environnement.

Une première demande a été faite en 2003, mais certains critères n'étant pas respectés, le dossier a été refusé.

Entre 2003 et 2006, les prescriptions de l'office ont été prises en compte. La Communauté d'Agglomération du Grand Dijon a procédé aux travaux nécessaires à la station d'épuration et a mis en place le programme "eau vitale", qui a permis d'améliorer globalement la qualité de l'eau, l'Ouche ayant été classée A ; c'est ainsi que l'eau du lac Kir est devenue l'une des meilleures des plans d'eau de Côte d'Or.

Des travaux d'amélioration de la plage ont également été entrepris. Les aménagements pour les personnes à mobilité réduite (cabine spécifique, sanitaires, accès, jeux, matériel) ont permis, par ailleurs, d'obtenir le label "tourisme handicap".

Compte tenu de ces évolutions, la Ville a obtenu, en 2006 le "pavillon bleu". Ce label est accordé pour un an, les critères étant vérifiés chaque année. Par ailleurs, tout au long de la saison, des prélèvements d'eau sont effectués chaque semaine et les résultats envoyés à l'office français pour l'éducation à l'environnement en Europe.

Dans ces conditions, l'adhésion de la Ville à cet organisme est proposée, étant précisé que le montant de la cotisation, pour la saison 2006, s'élève à 900 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville à l'office français pour l'éducation à l'environnement en Europe (off FEEE) pour la saison 2006 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT